

ISPV 2026 : décider face à une crise sanitaire

Proposition de corrigé — non officielle. Concours et examen ISPV et inspecteurs-élèves, session 2026 : mémoire sur les ressorts d'une crise sanitaire, les acteurs de la décision et l'acceptabilité ; durée 4 h, coefficient 2.

[Sujet officiel](#) · [Annales de ce concours ou examen](#)

Introduction proposée

Une crise sanitaire ne résulte pas seulement de la présence d'un agent pathogène. Elle apparaît lorsque sa diffusion dépasse les capacités habituelles de surveillance, de prévention et de gestion, avec des conséquences économiques et sociales qui fragilisent la réponse. L'influenza aviaire hautement pathogène fournit un exemple de cette articulation : il faut protéger les élevages, limiter la circulation du virus et préserver la confiance des acteurs qui appliquent les mesures.

La succession des épisodes a conduit la France à compléter la biosécurité et la surveillance par une vaccination des canards engagée en octobre 2023. Cet exemple permet d'examiner les différentes étapes de la décision publique, de l'alerte à l'évaluation. Comment construire une réponse efficace lorsque l'urgence sanitaire, les connaissances disponibles et les contraintes des filières ne coïncident pas toujours ? La décision doit associer expertise, responsabilité publique et faisabilité, puis rendre explicites les conditions de son acceptabilité.

I. Une crise biologique amplifiée par les vulnérabilités de la filière

1. Distinguer le danger, l'exposition et les conséquences

Le danger est le virus ; le risque dépend également de la possibilité de l'introduire et de le faire circuler entre oiseaux sauvages, élevages et activités humaines. Les contacts, les déplacements d'animaux, les équipements ou les pratiques professionnelles peuvent contribuer à cette circulation. La prévention doit donc agir sur plusieurs voies possibles, plutôt que chercher une cause unique valable pour tous les foyers.

La concentration d'élevages et les relations économiques entre sites rendent les conséquences d'un épisode difficiles à isoler. Une fermeture ou un dépeuplement affecte les éleveurs, mais aussi les couvoirs, les fournisseurs, les abattoirs et les salariés. La capacité à respecter une mesure dépend de la trésorerie, de l'équipement et des contraintes de production. Ces facteurs ne justifient pas d'écarter les exigences sanitaires ; ils expliquent pourquoi leur application doit être préparée.

Le [communiqué ministériel du 2 octobre 2023](#) fait état, pour l'épizootie 2022-2023, de 402 foyers en élevage et de dix millions de volailles abattues. Ces données décrivent cet épisode précis. Elles ne sont pas un bilan de la situation en 2026 et ne démontrent pas, seules, l'effet de la vaccination.

2. Une décision à prendre malgré une information incomplète

À l'apparition d'un foyer, l'absence d'une connaissance exhaustive ne permet pas d'attendre sans limite. Il faut confirmer les cas, rechercher les liens épidémiologiques, choisir un périmètre d'action et adapter les mesures aux résultats. La surveillance apporte progressivement de l'information ; la décision initiale doit donc être réexaminable.

Une gestion uniquement centrée sur l'urgence peut néanmoins épuiser les capacités d'intervention et les acteurs. La répétition des crises justifie de revoir la prévention, l'organisation de la production et les moyens disponibles. La vaccination de 2023 illustre ce passage d'une réponse répétée à une stratégie associant plusieurs instruments.

II. Des acteurs distincts dans les étapes de la décision publique

1. Détecter et caractériser

Les éleveurs et les vétérinaires contribuent au signalement des suspicions et à l'observation sur le terrain. Les laboratoires permettent la confirmation diagnostique. Les services territoriaux recueillent l'information, organisent les suites et font remonter la situation à l'échelon national. Il faut distinguer suspicion, cas confirmé et interprétation épidémiologique.

L'expertise scientifique, notamment celle de l'Anses, aide à apprécier le risque et les options. Elle doit préciser ses hypothèses et ses incertitudes. Elle ne se substitue pas à l'autorité responsable de la décision : choisir entre plusieurs mesures engage aussi des ressources, des obligations et des arbitrages économiques.

2. Préparer et décider

Le ministère et la direction générale de l'alimentation organisent la stratégie nationale. L'autorité politique arbitre sur les objectifs, le financement et le calendrier ; les services techniques traduisent ces choix en dispositifs applicables. L'échelon européen intervient dans le cadre sanitaire et les échanges entre États, tandis que la présentation de la stratégie aux partenaires commerciaux vise à préserver des débouchés compatibles avec les garanties sanitaires.

La [préparation annoncée en 2023 par le ministère](#) comporte plusieurs étapes : commande de vaccins, transmission du plan à la Commission européenne, textes et instructions, organisation de la traçabilité. Cette séquence montre que décider de vacciner ne suffit pas : encore faut-il disposer des produits, des intervenants et des informations nécessaires.

3. Mettre en œuvre et contrôler

Les vétérinaires et les opérateurs habilités interviennent dans les élevages selon le dispositif retenu. Les éleveurs organisent l'accès aux animaux et l'application des mesures ; les services de l'État assurent le suivi et les contrôles. Les responsabilités doivent être compréhensibles : qui réalise l'intervention, qui enregistre les données, qui vérifie les anomalies et qui décide des suites ? L'[instruction DGAL de 2023](#) définit les rôles des services déconcentrés dans la campagne.

La vaccination est complémentaire de la biosécurité et de la surveillance. La considérer comme une dispense de vigilance créerait une vulnérabilité nouvelle. La circulation virale, les résultats de la surveillance et les difficultés d'application doivent continuer à être observés.

4. Évaluer et adapter

L'évaluation doit comparer plusieurs dimensions : diffusion de la maladie, bonne réalisation de la campagne, coûts, effets sur l'activité et compréhension par les professionnels. Une baisse des foyers ne peut être attribuée automatiquement à un seul instrument : pression virale, mouvements d'animaux et autres mesures peuvent varier. Un retour d'expérience doit chercher ce qui a fonctionné, ce qui a été inapplicable et ce qui doit changer.

III. Améliorer l'acceptabilité sans affaiblir la protection

1. Expliquer les motifs et les limites

Une communication utile dit ce qui est connu, ce qui reste incertain et pourquoi la mesure choisie est proportionnée. Elle précise les critères de déclenchement, les obligations et les conditions de révision. Promettre une protection absolue expose à une perte de confiance dès qu'un incident survient ; expliquer qu'une combinaison de mesures réduit le risque permet de mieux comprendre les cas résiduels.

Les messages doivent rester cohérents entre l'administration, les vétérinaires et les organisations professionnelles. Une consigne nationale difficile à traduire dans un élevage appelle un échange pratique et une réponse traçable. La consultation ne donne pas un droit de veto sur une mesure urgente, mais elle permet d'en identifier les obstacles.

2. Répartir les charges et rendre l'application possible

L'acceptabilité dépend de la justice perçue de l'effort. Des pertes imposées pour protéger la collectivité ne peuvent être ignorées. Les mécanismes d'indemnisation doivent être lisibles et prévisibles, sans décourager le signalement. Il faut également anticiper les besoins en main-d'œuvre, en formation et en matériel. Une règle financièrement ou matériellement impossible à appliquer risque de rester formelle.

La concertation avec les filières peut examiner les calendriers, les coûts et les contraintes commerciales. Le suivi des délais de traitement des dossiers et des difficultés des petites exploitations permet de repérer des effets inégaux. Les critères doivent rester transparents afin de ne pas donner le sentiment que certains acteurs bénéficient d'exceptions informelles.

3. Préparer la crise suivante

Des exercices, des procédures simples de signalement et un partage organisé de l'information réduisent les improvisations. La formation doit associer les gestes professionnels à leur justification. Les retours d'expérience doivent déboucher sur des décisions identifiées, responsables et suivies ; accumuler des rapports sans modifier les points faibles ne renforce pas la résilience.

Cette démarche rejoint une approche de santé commune aux animaux, aux humains et aux milieux : elle encourage à examiner les interfaces et les conséquences des mesures plutôt qu'à traiter chaque secteur séparément. Dans cet exemple, elle n'autorise pas à confondre risque animal et risque humain ni à transposer directement une solution vaccinale de l'un à l'autre.

Conclusion proposée

L'influenza aviaire montre que la crise sanitaire associe diffusion d'un danger, vulnérabilités économiques et capacité de décision. L'expertise caractérise le risque, l'autorité publique arbitre, les acteurs de terrain appliquent et les contrôles permettent d'ajuster. La vaccination engagée en 2023 constitue un levier complémentaire, dont l'efficacité doit être appréciée avec les autres mesures. Une meilleure acceptabilité repose sur la clarté, la répartition équitable des charges et la faisabilité ; elle soutient la protection au lieu de la remplacer.